



# ECOLE DE DANSE CIE S'POART

112 rue du Général Guérin 85000 La Roche/Yon

Tél. : 07.71.57.82.42

[spoartasso@gmail.com](mailto:spoartasso@gmail.com)

[www.spoart.fr](http://www.spoart.fr)

Cadre réservé à l'association

Date de réception du dossier : ...../...../.....

Cours attribué : .....

Pièce(s) manquante(s) : .....

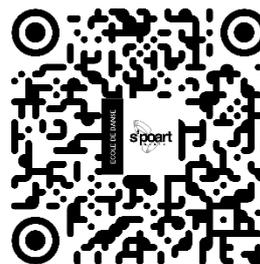
## DOSSIER D'INSCRIPTION

### SAISON 2024/2025

Nota : Il est nécessaire de remplir un dossier par élève, même dans le cas d'une famille

Deux possibilités pour réaliser votre inscription :

- en complétant le formulaire en ligne accessible au lien ou QR-CODE ci-contre
- en complétant ce dossier papier et en le retournant à l'adresse indiquée en entête du document



<https://forms.gle/PeQoAHytCZqAruFb8>

Etiez vous inscrit(e) en 2023-2024 :  OUI  NON

Cette inscription est-elle rattachée à un dossier famille (au moins deux personnes) ? :  OUI  NON

Si oui, précisez le nom de la personne de rattachement : NOM ..... PRENOM .....

NOM de l'élève ..... PRENOM de l'élève .....  F  M

Date de naissance : ..... Age : ..... Niveau en danse hip hop (nb d'années) : .....

Adresse de l'élève .....

Code Postal ..... Ville.....

Tél de l'élève ..... Mail de l'élève .....

Taille de tee-shirt : .....

Pour les élèves mineurs, coordonnées des représentants légaux :

NOM 1 ..... PRENOM 1 .....

TEL 1 ..... MAIL 1 .....

NOM 2 ..... PRENOM 2 .....

TEL 2 ..... MAIL 2 .....

Si différente de celle de l'élève :

Adresse .....

Pour les élèves majeurs, coordonnées de la personne de confiance à contacter en cas d'urgence :

NOM ..... PRENOM ..... TEL .....

Code Postal ..... Ville.....

## Liste des cours :

	Type	Jour	H Début	H Fin	Durée H	Age	Niveau	Salle	Prof
1	Danse Afro	Lundi	17:45	19:15	1:30	8-17 ans		Studio PMF	JACKY
2	Danse Afro	Lundi	19:15	21:15	2:00	Adultes		Studio PMF	JACKY
3	Hip Hop	Mercredi	14:00	15:00	1:00	6-7 ans	Débutant	Rancard	TEETOCH
4	Hip Hop	Mercredi	15:00	16:30	1:30	8-10 ans	Débutant	Rancard	TEETOCH
5	Hip Hop	Mercredi	16:30	18:00	1:30	13-15 ans	Débutant	Rancard	TEETOCH
6	Hip Hop	Mercredi	18:00	19:30	1:30	15-18 ans	Initié	Rancard	TEETOCH
7	Prépa Battle	Mercredi	19:30	21:00	1:30	Tout âge		Rancard	TEETOCH
8	Hip Hop	Mercredi	15:00	16:30	1:30	11-13 ans	Débutant	Sully	TEDDY
9	Hip Hop	Mercredi	16:30	18:00	1:30	11-13 ans	Initié	Sully	TEDDY
10	Hip Hop	Mercredi	18:00	19:30	1:30	13-15 ans	Initié	Sully	TEDDY
11	Prépa Battle	Jeudi	18:00	19:30	1:30	Tout âge		Rancard	TEDDY
12	Hip Hop	Jeudi	19:30	21:00	1:30	Adultes		Rancard	TEDDY
13	Hip Hop	Vendredi	18:00	19:30	1:30	8-10 ans	Initié	Studio PMF	KIKI
14	Prépa Show	Vendredi	19:30	21:00	1:30	Tout âge	Initié	Studio PMF	KIKI

- Cette liste de cours est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'inscriptions.
- L'association se réserve le droit d'arbitrer les inscriptions en fonction des places disponibles par cours.

## Tarifs :

		Durée du cours	1h (6/7ans)	1h30 ou 2h (Autres âges)					
		Nbre de cours /sem. et /pers.	1	1	2	3	4	5	
<b>Tarifs annuels par personne</b>	<b>A</b>	Adhésion	10 €						
	Afro, Hip Hop Prépa battle	<b>B1</b>	Tarif <i>Isolé</i>	150 €	200 €	300 €	400 €	500 €	600 €
		<b>B2</b>	Tarif <i>Famille</i>	120 €	170 €	270 €	370 €	470 €	570 €
	Prépa Show KIKI	<b>C1</b>	Tarif <i>Isolé</i>	200 €					
		<b>C2</b>	Tarif <i>Si inscrit à d'autres cours</i>	150 €					

**Montant total à payer par élève = A+B1 ou A+B2 ou A+C1 ou A+B1+C2 ou A+B2+C2**

Exemple 1 : Une mère souhaite s'inscrire au cours de danse Afro et sa fille est intéressée par le show KIKI.

Tarif pour la mère = 10€ (A) + 170€ (B2) = 180€

Tarif pour la fille = 10€ (A) + 200€ (C1) = 210€

Exemple 2 : Un enfant souhaite faire un cours de hip hop et de prépa battle. Son frère suit déjà 3 cours de hip hop et veut également participer à la préparation du show KIKI du vendredi soir.

Tarif pour le 1<sup>er</sup> enfant = 10€ (A) + 270€ (B2) = 280€

Tarif pour le frère = 10€ (A) + 370€ (B2) + 150€ (C2) = 530€

Exemple 3 : Un jeune souhaite s'inscrire à 2 cours de hip hop ainsi qu'à la préparation du show KIKI du vendredi soir.

Tarif pour le jeune = 10€ (A) + 300€ (B1) + 150€ (C2) = 460€

## Mode de règlement :

Par carte bancaire sur HELLO ASSO via les liens ci-dessous :

- En 3 fois : \_\_\_\_\_ € en sept. ; \_\_\_\_\_ € en oct. ; \_\_\_\_\_ € en nov.
- En 1 fois : \_\_\_\_\_ € en septembre

<https://www.helloasso.com/associations/s-poart-asso/adhesions/inscription-ecole-de-danse-cie-s-poart-2024-2025>



Par chèque à l'ordre de S'Poart Asso :

- En 3 ou 4 fois : \_\_\_\_\_ € en sept. ; \_\_\_\_\_ € en oct. ; \_\_\_\_\_ € en nov. ; \_\_\_\_\_ € en déc.
- En 1 fois : \_\_\_\_\_ € en septembre

*Nota : Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription.*

- Par chèques ANCV en 1 fois : \_\_\_\_\_ €

*Nota : Chèques ANCV et ANCV sport acceptés*

- Par espèces en une fois : \_\_\_\_\_ €

- Par Pass Culture : \_\_\_\_\_ €

## Retour des dossiers :

Pour ceux qui souhaitent retourner leur dossier et leur règlement ou qui ont besoin de renseignements concernant les inscriptions, le bureau organise des journées de permanences.

### **Adresse :**

112 rue du Général Guérin  
85000 La Roche/Yon

### **Dates :**

Vendredi 12 juillet de 17h30 à 19h30  
Samedi 20 juillet de 9h30 à 12h00

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au 07 71 57 82 42 ou par mail à [spoartasso@gmail.com](mailto:spoartasso@gmail.com)

Nota : Les 2 premiers cours sont toujours des cours d'essais mais il est néanmoins nécessaire de remplir un dossier d'inscription. En cas d'arrêt à la fin du 2<sup>nd</sup> cours, votre règlement vous sera restitué.

**Attention : En raison de nombreux impayés, l'inscription ne sera pas validée tant que l'ensemble du règlement n'aura pas été reçu.**

## AUTORISATION D'HOSPITALISATION

En cas d'urgence pour mon enfant mineur :

Je soussigné..... agissant en qualité de..... de l'enfant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation, au CHD de la Roche sur Yon ou à la Clinique St Charles de la Roche sur Yon

Fait à ..... Le .....

Signature

## AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Pour mon enfant mineur :

Je soussigné ..... Agissant en qualité de..... de l'enfant .....

### Les cours :

- Autorise mon enfant à arriver et à quitter le cours par ses propres moyens
- Déposera et viendra chercher **dans la salle** mon enfant à chaque cours

### Les répétitions du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala par ses propres moyens
- N'autorise pas mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala, viendra le déposer et le chercher aux horaires convenus par l'Association Break Dance Yonnaise

### Le soir du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle **seul** lors du gala (sortie par l'accueil public)
- Viendra chercher mon enfant à l'accueil administration (Rue Haxo)

Fait à ..... Le .....

Signature

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) .....  
demeurant.....

Donne mon accord pour l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant (nom et prénom de l'enfant : ..... ) dans les supports de communication réalisés par l'Association Break Dance Yonnaise (photos et vidéos) et renonce ainsi à mon (son) droit à l'image.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies de tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Sans retour de ce document, nous considérons votre silence comme un accord.

Fait à ..... Le .....

Signature

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique de danse hip hop ou danse afro
- Le présent dossier d'inscription complétés et signés aux emplacements nécessaires

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 : Objet

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement.

### Article 2 : Obligations de l'Association

- L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin (soit 28 semaines). Le mois de juin est consacré aux répétitions pour le gala de fin d'année et le rattrapage des cours reportés.
- L'Association informera l'Adhérent de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourra assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant pour le jour même, soit à reporter le cours durant les vacances scolaires ou en juin (avec accord préalable des élèves).

### Article 3 : Obligations de l'Adhérent

- L'Adhérent doit avoir une tenue appropriée (baskets, jogging,) sinon le professeur peut lui refuser de participer au cours.
- L'Adhérent fournira le jour de l'inscription à l'association sa fiche d'inscription, son certificat médical ainsi que le règlement intérieur des cours signé, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence. Il est important de renseigner le numéro de téléphone et l'adresse des parents pour les mineurs.
- Si l'Adhérent devait être absent à un ou plusieurs cours, il se doit d'en informer son professeur le plus tôt possible, afin que le professeur puisse adapter son cours en fonction des absents. Si l'élève, lors des cours, manque d'implication et de participation en fonction des exigences du professeur et du besoin du groupe pour la préparation du gala, ses parents seront alertés sur son comportement et sur son manque d'investissement. Le professeur se garde le droit de le faire participer ou non au gala de fin d'année.
- Si l'Adhérent est amené à s'absenter trois fois de suite sans justificatif, de ses parents pour les mineurs, l'Association se donnera la possibilité de donner fin à l'inscription sans remboursement.

### Article 4 : Arrêt des cours

Si l'Adhérent souhaite définitivement arrêter ses cours de danse, il devra en informer l'Association par courrier, ainsi que son professeur dès que possible.

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué.

Excepté dans les cas suivants :

- Accident/blessure/maladie : survenu en cours d'année empêchant la pratique sportive (fournir un certificat médical) ;
- Déménagement hors département (fournir un justificatif de domicile)
- Arrêt avant le 3<sup>ème</sup> cours de la saison

**Un remboursement sera alors effectué uniquement en cas d'arrêt définitif et** calculé de la façon suivante :

Montant du remboursement = prix total des cours – nombre de cours effectués

Le montant de l'adhésion reste due.

### Article 5 : Responsabilité / début et fin de cours

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lorsqu'ils déposent et viennent chercher leurs enfants.

Cf. « Autorisation de sortie pour les mineurs » page3 : si vous avez choisi de « déposer et venir chercher dans **la salle** mon enfant à chaque cours », ce choix s'applique tout au long de l'année et votre enfant vous sera remis en main propre par le professeur dans la salle et non à l'extérieur.

L'Association se décharge de toute responsabilité de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

Fait à ....., le .....

Signature